



**Province de Québec
MRC de la Minganie
Municipalité de L'Île-Anticosti**

AVIS PUBLIC

**Dépôt du rôle triennal d'évaluation foncière 2019-2020-2021
2^e année du rôle triennal 2019-2020-2021
Pour l'exercice financier 2020**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Le rôle d'évaluation foncière de la Municipalité de L'Île-Anticosti, pour l'exercice financier débutant le 1^{er} janvier 2020 (2^e exercice du rôle triennal 2019-2020-2021) a été déposé à mon bureau le 18 septembre 2019;

Toute personne peut en prendre connaissance au bureau administratif de la municipalité au 25, chemin des Forestiers, Port-Menier (Québec) G0G 2Y0 aux heures normales de bureau.

Conformément aux dispositions des articles 74 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne peut déposer à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette Loi au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la Loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit être déposée à la MRC de Minganie, 1303, rue de la Digue, Havre-Saint-Pierre et remplir les conditions suivantes, à savoir:

.. être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la Loi, ou au cours de l'exercice suivant

.. être déposée en vertu de la Loi, ;

.. être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible au bureau municipal ;

.. Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement numéro 156-14-03-18 de la MRC de la Minganie et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Port-Menier, ce 9^e jour du mois d'octobre 2019

Diane Taillon, oma, gma
Directrice générale et secrétaire-trésorière